

## Les pratiques amateurs menacées

Un avant-projet de loi sur les pratiques amateurs met en danger toutes les activités artistiques exercées par des bénévoles à titre de loisir en voulant imposer des **contrats individuels de travail** et la loi sur le travail des mineurs !

### Tous concernés

... Bagadoù, cercles, harmonies, chorales, groupes de théâtre...

... Organiseurs de fêtes ...

... Artistes amateurs ...

... Bénévoles d'associations ...

... **Intermittents**, qui êtes nos partenaires dans nombre de manifestations

... **Spectateurs**, qui aimez participer aux fêtes populaires et aux spectacles et concerts impliquant des amateurs.

... **Parents**, qui inscrivez vos enfants pour un apprentissage artistique dans une structure de formation associative ou non.

Une remise en cause de la liberté des pratiques culturelles et de la diversité des cultures

Signons la pétition pour défendre  
une culture populaire vivante !

**Défendre les pratiques amateurs  
c'est assurer une culture vivante**

# Les pratiques amateurs menacées

## Un avant-projet de loi sur les pratiques amateurs met en danger toutes les activités artistiques exercées par des bénévoles à titre de loisir !

En ce moment s'élabore à Paris un projet de loi visant à encadrer les pratiques amateurs : ces dernières feraient "concurrence déloyale" aux professionnels du spectacle !

**Toute une série d'obstacles administratifs** (notion de lucrativité, contrat de travail pour chaque amateur, loi sur le travail des enfants, limitation du recours à la publicité, etc.) seraient créés **pour nous dissuader, nous, artistes amateurs bénévoles**, ainsi que les organisateurs de fêtes et de spectacles, de nous produire devant vous, et de vous faire profiter de spectacles de qualité à des coûts très abordables.

Une telle loi mettrait donc fin aux très nombreux festivals, fêtes et spectacles populaires ainsi qu'à l'activité de nombreuses associations en Bretagne comme partout en France. **Chez nous, toute la spécificité des musiques et danses bretonnes, entretenue par près de 40 000 bénévoles, serait remise en cause par ces nouvelles exigences administratives qui n'ont pas lieu d'être.**

Nous dénonçons ce projet de loi, qui devrait être soumis au vote des parlementaires à la rentrée 2008, **car il remet en cause** :

- **la liberté des pratiques culturelles** (article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).
- **la diversité des cultures** : la déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle (ratifiée par la France) précise que les pratiques et les liens culturels "*ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres*".
- **les politiques de lien social**, d'éducation des jeunes générations et d'apprentissage de projets communs, les politiques d'intégration.
- **l'activité économique**, touristique, et l'image de régions entières.
- **les liens unissant artistes professionnels et amateurs**, en les mettant inutilement dos à dos, alors qu'ils sont complémentaires.
- **la création culturelle en Bretagne** – l'une des plus dynamiques d'Europe – et partout en France.

**Mobilisons-nous  
pour que le peuple demeure acteur de la culture !**

**Défendre les pratiques amateurs  
c'est assurer une culture vivante**